

## Paimpol ville-

# La pêche plaisance se met au goût du jour

### L'Association nautique de Paimpol Ploubazlanec change de nom mais pas d'objectifs, pour une meilleure lisibilité.

L'assemblée générale extraordinaire programmée ce samedi 13 novembre par l'Association nautique de Paimpol Ploubazlanec (ANPP) était destinée à modifier les statuts de l'association et de changer de nom. L'association nautique s'appelle désormais : l'Association plaisance et pêches en mer Paimpol-Ploubaz (APPEMPP), mais ne change pas de costume. Objectif : « Rassembler les plaisanciers et faire part de leurs actions spécifiques : la pêche maritime de loisirs tout en respectant le Grenelle de la mer ». Voilà en préambule les propos de son président Jacques Nicollet lors de l'ouverture de la réunion. La situation maritime de Paimpol s'est totalement transformée en 40 ans « et la plaisance y a pris une place essentielle en occupant majoritairement les deux bassins du port actuel, sans compter le port à sec », Jacques Nicollet et les adhérents présents à l'assemblée générale font un constat simple

d'une réelle situation. Les activités nautiques liées à la plaisance se sont développées conjointement et avec elles, les associations se sont de plus en plus spécialisées. De l'organisation de régates aux courses au large via les vieux gréements et autres activités nautiques en comptant la croisière et la pêche en mer, activité propre à l'ANPP.

#### Moins de confusion

« Cette diversité dans les associations fait la richesse de la vie maritime de notre port » souligne le président. Il reconnaît « que cela crée en même temps une grande confusion dans la reconnaissance de chacune d'elles ». Il paraît donc naturel selon lui « de donner à l'association nautique existante, une image plus lisible, plus identifiée et plus encore plus identifiable aux valeurs que nous défendons ». L'association se veut défendre les valeurs du Grenelle de la mer et de l'environnement et rappelle « qu'elle s'occupe de la pêche en mer avec ses règles et ses contraintes ». Forte de sa centaine de membres, c'est une association reconnue « d'utilité générale » et bénéficie à ce titre

d'une remise de 50 % du montant de la cotisation annuelle fixée à 25 euros pour 2011 par les impôts. La tradition maritime sera respectée dans ses droits et ses valeurs. L'association fondée en 1968 pour rassembler ses plaisanciers change seulement de nom. Elle est membre du directoire du Comité des associations de plaisanciers et pêcheurs plaisanciers des Côtes d'Armor et adhérente à la Fédération nationale des pêcheurs-plaisanciers et sportifs de France. **Le bureau.** Président : Jacques Nicollet. Vice-présidents : Georges Maurice et Pierre Maro. Pierre Roy, secrétaire général. Jean-Pierre Roubeau : trésorier.

#### Hamonnou Elise